

Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
des Yvelines
POLE D'EVALUATION DOMANIALE
16 AVENUE DE SAINT CLOUD
78018 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01.30.84.57.41
Mél. : ddfip78.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Sophie DECOUDU
téléphone : 01.30.84.57.41
Réf. DS : 22657512
Réf:OSE : 2025-78531-14465

Le Directeur départemental des
Finances publiques
à
Communauté Urbaine Grand Paris Seine
& Oise (CU GPSEO)

VERSAILLES, le 26/02/2025

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n°2024-78531-09475 du 04/03/2024

Par une saisine du 24/02/2025 (DS n° 22657512), vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale des parcelles K 1594 et partie de K 1593 sur la commune de Rosny-sur-Seine en vue de leur cession.

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 04/03/2024 (n° 2024-78531-09475) sera révolu à compter du 05/03/2025.

Par ailleurs, vous précisez qu'aucune modification concernant les parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le PED.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 460 000 € HT, hors droits et charges, est reconduite.

Le présent avis est valable 6 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

La responsable du Pôle d'évaluation domaniale



Sophie DECOUDU

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.